

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-049

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-008
CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES
AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

ATTENDU que le règlement numéro 2006-008 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme est en vigueur sur le territoire de la Municipalité de La Macaza depuis le 2 juin 2006;

ATTENDU que suite aux récentes modifications apportées aux règlements d'urbanisme, il y a lieu d'abroger certains articles dudit règlement;

ATTENDU qu'avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 12 mai 2009 avec dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau, Appuyé par le conseiller Luc Boisjoli et résolu à l'unanimité

Que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : D'abroger les items d) et e) de l'article 4 dudit règlement afin de ne pas pénaliser de futurs propriétaires de déposer une demande en ce sens.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

LE MAIRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Christian Bélisle

Denis Jubinville

Adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juin 2009 par la résolution numéro 200906.158

Avis de motion le 12 mai 2009
Adoption du règlement le 9 juin 2009
Avis public le 16 juin 2009

PRÉSENCES

Christian Bélisle, maire
Nicole Drapeau, conseillère
Clémence Racette, conseillère
Luc Boisjoli, conseiller
Richard Boisjoli, conseiller

ABSENTS

Marie Ségleski, conseillère
Robert Zagiewicz, conseiller